



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 56748

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse de son prédécesseur à sa question écrite n° 33171 du 26 juillet 1999 (JO - AN - 13 mars 2000), demande à M. le ministre de la recherche de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des chantiers en cours pour repenser l'action du ministère non seulement au niveau d'actions ponctuelles comme la semaine de la science, mais aussi au niveau des établissements placés sous sa tutelle, afin de faciliter et d'améliorer l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la compréhension des grands enjeux scientifiques.

Texte de la réponse

Faire prendre conscience à nos concitoyens de l'importance des avancées scientifiques dans les prises de décisions, améliorer l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la compréhension des grands enjeux scientifiques sont parmi les préoccupations du Gouvernement. Elles représentent une des priorités du ministre de la recherche. Pour l'année 2001, le ministère de la recherche soutiendra le développement de la culture scientifique et technique par des actions nationales telles que « La Fête de la science » qui se tiendra du 15 au 21 octobre 2001 et des actions d'envergure proposées par diverses associations (festivals, rencontres, spectacles...). La dimension européenne de ces manifestations, initiée en 2000, sera renforcée par le soutien aux actions élaborées dans le cadre de partenariats avec les pays de l'Union. Au niveau régional, les délégués à la recherche et à la technologie ont été chargés de mettre en cohérence les actions de diffusion de la culture scientifique proposées par les divers associations de diffusion de la culture scientifique et technique. Les dotations consacrées à l'ensemble de ces actions, dont les trois quarts ont été intégrées dans les contrats de plan Etat-région, sont en augmentation de 39 % par rapport à l'an 2000. Par ailleurs, le ministère soutient des opérations concernant la valorisation de collections d'histoire naturelle, d'instruments scientifiques et de médecine dans les muséums et les universités situés dans les régions de France. Une politique incitative a été mise en oeuvre afin d'encourager les muséums à devenir de véritables « musées des sciences », lors de la rénovation de leurs locaux, en partenariat avec les centres de culture scientifique et technique. En effet, le ministère souhaite que des opérations fédératrices soient créées en partenariat par des structures régionales qui contribueront ainsi à offrir une plus meilleure lisibilité dans le domaine de la culture scientifique et technique. En ce qui concerne les musées scientifiques nationaux, le ministère les incite à prévoir, à l'occasion de rénovations ou de réaménagements, des espaces consacrés à l'actualité scientifique, ainsi que des lieux de conférences et de débats en recherchant une ouverture mieux ciblée vis-à-vis du grand public. Les expositions temporaires sont aussi un vecteur privilégié pour aborder la compréhension des grands enjeux scientifiques, tant en ce qui concerne le sujet de l'exposition que les animations afférentes (conférences, débats, documents). Enfin, l'introduction d'un volet culture scientifique et technique dans les contrats quadriennaux passés avec les universités a été systématisée en 2000, afin de mieux impliquer l'enseignement supérieur dans cette politique globale.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56748

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 403

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1716